

2023-5028  
2024-04-23

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le dazomet, RVD2022-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08-12-2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2022-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-5028  
2024-04-23

# AMA<sup>®</sup>-424-C

SOLUTION D'AGENT ANTIMICROBIEN

PRINCIPE ACTIF: Dazomet .....24%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 29739  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

DANGER



POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL  
CORROSIF POUR LES YEUX  
IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

FABRIQUÉ AUX ÉTATS-UNIS

CONTENU NET – 25 L - Vrac

**KEMIRA WATER SOLUTIONS, INC.**

1000 Parkwood Circle, Suite 500

Atlanta , GA 30339

Téléphone no 678-819-4566

En cas d'urgence, contactez CHEMTREC :1-800-424-9300 ou CANUTEC: 613-996-6666

## **MODE D'EMPLOI :**

### **Pour la préservation des boues d'argile, des adhésifs et des suspensions à haute viscosité:**

Pour la préservation des boues et des suspensions à haute viscosité, l'AMA<sup>®</sup>-424-C doit être ajouté à un point dans le système de traitement où il y aura suffisamment de temps et d'agitation pour un bon mélange et une bonne dispersion.<sup>®</sup>

Ajouter AMA<sup>®</sup>-424-C à des niveaux d'utilisation de 0,04-0,11%, en poids, basé sur la formulation totale dans les boues d'amidon, d'argile, de carbonate de calcium ou de dioxyde de titane; suspensions à haute viscosité (par exemple polymères; combinaisons silice-polmer); adhésifs à base d'alcool polyvinylique / acétate de polyvinyle; adhésifs à base d'amidon; adhésifs à base de dextrine. La quantité optimale dans la plage de taux ci-dessus de l'agent antimicrobien AMA<sup>®</sup>-424-C, qui est nécessaire pour une conservation adéquate, est mieux déterminée par des tests réels, car les composants et les conditions d'entreposage locales peuvent varier.

Limiter la quantité de principe actif manipulée à 3,36 kg par personne et par jour. Ces restrictions sont en place pour minimiser l'exposition des manipulateurs individuels. L'application devra peut-être être effectuée sur plusieurs jours ou en utilisant plusieurs gestionnaires.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux.

NE PAS contaminer l'irrigation ou les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Ce produit ne doit pas être utilisé sur la production de matériaux d'emballage alimentaire ou de produits en contact avec les aliments.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour lutter contre les ravageurs aquatiques.

## **MISES EN GARDE:**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, EMPÊCHER L'ACCÈS PAR DU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

Mortel ou toxique s'il est avalé ou absorbé par la peau. NE PAS obtenir sur la peau ou sur les vêtements. Nocif s'il est inhalé. Évitez d'inhaler / respirer de la vapeur ou des sprays. CORROSIF à l'œil et à la peau, NE PAS entrer dans les yeux ou sur la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Portez de l'équipement de protection individuelle (combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des

chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur) pendant le mélange, le chargement, l'application et toutes les autres activités de manipulation.

Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'utiliser les toilettes.

Enlevez immédiatement les vêtements si un pesticide entre en contact avec la peau par des déversements. Ensuite, lavez soigneusement la peau et mettez des vêtements propres.

Lavez les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Rangez l'équipement de protection individuelle hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Évitez de toucher des surfaces « propres » lorsque vous portez de l'équipement de protection individuelle (par exemple, des poignées de porte, des comptoirs) ou nettoyez soigneusement ces surfaces par la suite avec de l'eau et du détergent.

Retirez l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Retirez l'équipement de protection individuelle dans une zone prédéterminée séparée des aires de vie ou de travail.

Dépoussiérez les granules d'après l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, lavez-vous soigneusement et changez-les en vêtements propres.

Évitez de vous toucher les yeux et le visage jusqu'à ce que vous vous êtes lavé les mains.

Réparer/ remplacer l'équipement de protection individuelle déchiré ou brocké.

Utilisez de l'eau chaude, un détergent liquide robuste, le réglage du niveau d'eau le plus élevé et le cycle de lavage le plus long. Gardez et lavez l'équipement de protection individuelle séparément des autres linges. S'il est fortement souillé, lavez l'équipement de protection individuelle deux ou trois fois. Après le lavage, faites fonctionner la machine à laver à travers un cycle complet avec détergent. Si possible, séchez les vêtements à la ligne. Jetez les vêtements fortement contaminés par ce produit. Ne réutilisez pas.

### **PREMIERS SOINS :**

**Si dans les yeux:** Maintenez les yeux ouverts et rincez lentement et doucement à l'eau pendant 15-20 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les cinq premières minutes, puis continuez à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

**Si sur la peau ou les vêtements:** Enlevez les vêtements contaminés. Rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis donnez une respiration artificielle, de préférence bouche à bouche, si possible. Appelez poisoncontrol center ou médecin pour plus de conseils de traitement.

**En cas d'ingestion :** Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à une personne de siroter un verre d'eau ou si elle est capable d'avaler. Ne provoquez pas de vomissements à moins qu'un centre antipoison ou un médecin ne vous le dise. Ne donnez rien par la bouche à une personne inconsciente.

Prenez le nom du contenant, de l'étiquette ou du produit et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire avec vous lorsque vous demandez des soins médicaux.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUE :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Le personnel médical devrait fournir un traitement symptomatique ou de soutien. Les dommages muqueux probables peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :** Ce pesticide est toxique pour les poissons. Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les réseaux d'égouts, les lacs et les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, les eaux publiques ou d'autres eaux. Le dumping ouvert est interdit.

**ENTREPOSAGE:**

NE PAS contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux par l'entreposage ou l'élimination. Le dumping ouvert est prohibé. Si vous êtes en plastique, ne réutilisez pas le contenant vide. Pour prévenir la contamination, conservez ce produit loin des aliments ou des aliments pour animaux.

**ÉLIMINATION DES PRODUITS :**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, communiquez avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Communiquez avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

**Ne rincez pas dans les cours d'eau de surface. Informer l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant.**

**CONTENEURS :**

**CONTENANTS JETABLES :**

1. Rincer trois fois ou sous pression le récipient vide. Ajouter les rinçages sur le site de traitement.
2. Suivez les instructions provinciales pour tout nettoyage supplémentaire requis du contenant avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à une utilisation ultérieure.
4. Jetez le contenant conformément aux exigences provinciales.

**CONTENANTS CONSIGNÉS :**

Ne réutilisez pas ce contenant à quelque fin que ce soit. Pour l'élimination, ce conteneur vide peut être retourné au point d'achat (distributeur / concessionnaire).

**CONTENANTS RECHARGEABLES :**

1. Fermer la valve.
2. Pour l'élimination, ce contenant doit être retourné au point d'achat (distributeur/concessionnaire). Il ne doit pas être rempli par le distributeur / concessionnaire avec le même produit. Ne réutilisez pas ce contenant à d'autres fins.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière qui est incompatible avec le mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.